

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2018

COMPTE- RENDU

PRESENTS :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, BRIAS Geneviève, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel, TROUVE Martial ;

Excusés : Mme MEILLER Caroline (pouvoir à Mme DUMAS Viviane),

Absent : Mr RAYNARD Daniel

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- D'ajouter :
 - o Décision de rectification des restes à réaliser
 - o Ouverture de crédit avant le vote du budget

Le conseil donne son accord à l'unanimité

2. Compte Rendu du 23 janvier 2018

Le compte-rendu du 23 janvier est approuvé à l'unanimité.

3. Classement de Voirie

- Suite au classement des voies Chemin de Chez Gorand et des Camiers de la commune de Maclas, le Maire propose de classer dans le domaine Public de la commune ces 2 voies qui sont communes avec Maclas et constituent la limite communale.
- Suite à un oubli du chemin de la Prat lors de la classification de la voirie, le Maire propose de rectifier le tableau de la voirie afin que la commune puisse bénéficier de subventions lors de travaux.

Nom de la voirie	Départ	Arrivée	Longueur	Largeur
VC 211 – Chemin de la Prat	De la RD 34	Hameau de la Prat	240 m	3,5 m
VC 212 – Chemin de chez Gorand	Route de Maclas (VC 2)	A la Montée du Buisson (VC 5)	435 m	4 m
VC 213 – Chemin des Camiers	Route de Maclas (VC 2)	Impasse des Jacquards (Maclas)	515 m	4 m

Le conseil municipal vote à l'unanimité le classement de ces 3 voies dans le domaine public de la commune.

4. Convention fourrière

Lors de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2018, le sujet avait été repoussé par manque d'information. Les propositions de convention étant arrivées entre temps, le conseil peut donc faire le choix de fourrière entre le refuge du Fayet et celui de Brignais. Concernant celui de Saint-Chamond, il nous a été répondu qu'il n'y avait pas possibilité de conventionner pas manque de places.

Les propositions sont donc les suivantes :

- SPA de Brignais : cotisation annuelle de 0,35 €/habitant et possible facturation par animaux non réclamés
- Le Fayet (SPA Vivaroise) : droit d'entrée de 2 €/habitant et une cotisation annuelle de 1,086 €/habitant

Pour information, la commune doit se charger de capturer et de transporter jusqu'à la fourrière les chiens ou chats errants.

Au vu, des tarifs et du nombre d'animaux signalés, le conseil municipal décide à l'unanimité de conventionner avec la SPA de Brignais.

5. Gestion de la priorité D34 / Rue du Pré Gabert

Suite à plusieurs réclamations, concernant le carrefour entre la RD 34 et la Rue de Pré Gabert (priorité à droite), le débat est ouvert pour une modification de priorité. Trois possibilités sont envisagées : mise en place d'un « céder le passage », rester en priorité à droite ou la réalisation un rond-point. Pour des raisons de budget, le rond-point est éliminé.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 3 voix contre, d'installer un « céder le passage » au niveau de l'îlot sur la RD34. Un arrêté du maire sera pris et envoyé au département pour avis. Une signalisation réglementaire sera réalisée ensuite.

6. Circulation Passage de la Voute

Lecture faite du courrier de demande de pose de 2 panneaux d'interdiction à tous véhicules sauf riverains pour le passage de la voute au Buisson.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité cette proposition afin d'éviter « la privatisation » de la voie.

Afin de palier au problème de sécurité posé, le conseil décide de poser un panneau « rouler au pas » et un rappel à l'interdiction de stationner.

7. Subvention Région – Aire de jeux / terrain Multisports

En 2017, le conseil municipal avait demandé une subvention à la Région pour l'aire de jeux / terrain multisports pour une somme de 80 000 € dans le cadre d'un avant-projet. Depuis, le devis estimatif et l'achat de terrain ont fait évoluer le dossier. Afin d'actualiser la demande de subvention, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la région pour le projet estimé à 145 448 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

8. Convention SIEL – Compétence optionnelle « éclairage public »

En 2016, la commune a signé la convention de compétence optionnelle « éclairage public » de niveau 2. Pour permettre la séparation de l'investissement et du fonctionnement sans modification des prestations, la commune doit redélibérer.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention à l'unanimité.

9. Transfert de compétence « Assainissement collectif »

La commune doit se prononcer sur le transfert ou non de la compétence de l'assainissement collectif. La minorité de blocage est de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Le maire expose aux conseillers les conséquences financières du transfert de la compétence sur le lissage des tarifs de l'assainissement à l'échéance de 2029 :

- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) passerait de 3 000 € à 4 000 €
- La part fixe (abonnement) passerait de 32 € à 67 € par an
- La part variable de 0,80 € à 1,54 € le m³.

Pour la commune, une opération de mise à niveau de la station d'épuration du Bourg jaugé à environ 400 000 € pour un filtre à planté de roseaux sera nécessaire car la station arrive à saturation. Il y a un risque de refus de permis de construire dans le futur.

Ce transfert de compétence répond à :

1. La solidarité intercommunale
2. L'obligation faite par la loi au plus tard en 2026
3. Une capacité d'investissement accrue.

Au-delà des considérations idéologiques, la commune de Véranne connaîtra une hausse de tarif significative.

La gestion par bassin versant en tenant compte de la topographie permettant des mutualisations, reste une solution pertinente et adaptée à notre territoire.

Le débat s'engage autour de la gestion dans l'hypothèse d'un transfert.

- La DSP à pour inconvénient l'instauration de contrat à long terme et le manque de maîtrise des projets.
- La régie permet de pérenniser un fonctionnement existant satisfaisant en conservant un personnel de proximité assurant l'entretien et le fonctionnement

Le maire fait une proposition : le passage en gestion publique avec la création d'une structure type Régie/SPL qui prendrait la gestion et passerait des marchés de prestations de services. Cela permettrait de conserver la maîtrise des projets à un coût modéré.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable au transfert de compétence de l'Assainissement Collectif à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Par contre : Dans l'hypothèse d'une gestion intégrée et maîtrisée sous forme de régie, le conseil municipal émet un avis favorable au transfert de compétence dès 2020.

Cette solution ouvre des perspectives intéressantes y compris dans le domaine de l'AEP.

10. Modification des restes à réaliser

Afin de payer des factures de licences de logiciels informatiques (cimetières notamment), le Maire propose de modifier les restes à réaliser comme ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2051	12	Concessions et droits similaires	921,70
Total				921,70

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	24	Constructions	-921,70
Total				-921,70

Le conseil donne son accord au Maire afin de modifier les restes à réaliser 2017 pour 2018.

11. Autorisation d'ouverture de crédit avant le vote du Budget

Comme prévoit la loi, le conseil peut autoriser le maire à mandater avant le vote du budget dans la section investissement jusqu'à 25 % des crédit ouvert l'année précédente avec l'accord du conseil municipal.

Afin de pouvoir mandater, les factures informatiques (comptabilité et Pack office), le maire demande l'autorisation de mandater sur l'opération 12 jusqu'à 25 % des crédit de 2017 (15 700 €) soit 3 925 €.

Le conseil autorise le maire à l'unanimité

Questions Diverses

- **DIA** : Le maire informe les conseillers des demandes d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.
- **STEP de Nurieux** : L'entreprise vient de s'installer sur site le lundi 5 mars.
- **Pilat propre** : Pour rappel pilat propre aura lieu le samedi 24 mars.
- **Cérémonie commémorative du souvenir de la guerre d'Algérie, du Maroc et de Tunisie avec la FNACA** : aura lieu cette année à Véranne, le 19 mars à 18h. Cette cérémonie aura lieu chaque année dans une commune différente parmi les communes suivantes : Malleval, Lupé, Maclas, St Appolinard et Véranne. L'année prochaine Saint-Appolinard c'est proposé.
- **Périscolaire** : Le contexte et l'évolution du nombre d'enfants fréquentant le périscolaire a justifié une réunion de coordination et une note de rappel du règlement.

La séance est levée à 22 h 45

Prochaines séances le 10 avril 2018

Secrétaire de Séance
Bernard BRIAS